



## Services aux citoyens

### **SERVICE MUNICIPAL – COVID-19**

Bureau municipal et service de l'urbanisme : Le personnel sera disponible par téléphone ou par courriel du lundi au jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00. Si vous avez des documents à nous laisser, vous pouvez les déposer dans la fente de la boîte postale située sur le perron de l'édifice Jeanne-d'Arc.

Pour toutes urgences concernant les réseaux municipaux (égouts ou d'aqueduc) ou le réseau routier, communiquez avec la ligne d'urgence au 819-773-0539.

Consultez les divers médias pour suivre les développements en lien avec cette pandémie.

La direction générale

### **POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO**

La municipalité tient à vous rappeler qu'une politique pour contrer et gérer les situations d'agressivité dont sont victimes les élus et les employés municipaux a été adopté en 2018. En aucun cas, physique ou verbale, la violence ou l'agressivité ne sera tolérée. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre politique sur le site web municipal.



## Événements

### **JOURNÉE D'HIVER**

Nous vous attendons le 12 février prochain derrière le centre communautaire. Venez participer à diverses activités plein-air. Consultez la publicité sur notre site web dans la section loisirs et culture.

Le passeport vaccinal est obligatoire.

### **COLLECTE DE SANG – CHANGEMENT DE DATE**

La collecte de sang qui devait avoir lieu le 12 janvier au centre communautaire doit être déplacée au 3 février prochain.

La prise de rendez-vous est obligatoire: [1-800-343-7264](tel:1-800-343-7264) ou [jedonne@hema-quebec.qc.ca](mailto:jedonne@hema-quebec.qc.ca)



## Loisirs et culture

### **SKI LA SEIGNEURIE**

Pour la saison 2021-2022, les résidents de la municipalité pourront aller skier gratuitement sur le réseau des cinq pistes du Château Montebello, du réseau de sentiers de Kenauk Nature ainsi que des nouveaux sentiers à l'Auberge Club de Golf Héritage.

Les passes seront disponibles au bureau municipal. Veuillez s.v.p. communiquer vos informations par courriel à l'adresse [reception@papineauville.ca](mailto:reception@papineauville.ca) ou au 819-427-5511 poste 2501 afin de valider vos informations.

Un rendez-vous sera ensuite pris uniquement pour la récupération des passes, afin de limiter le plus possible les contacts.

### **SKI ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU**

Venez profiter de nos toutes nouvelles pistes de ski situées derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau. Découvrez les pistes offertes sur notre site internet.

### **PATINOIRE MUNICIPALE**

La patinoire municipale au parc de l'édifice Jeanne-d'Arc est ouverte. Aucun abri chauffé n'est disponible. Cependant, vous aurez accès à des bancs près de la patinoire. Il est important de suivre les consignes sanitaires suivantes :

\* Capacité maximum de 25 personnes;

\* Distance de 2 mètres entre les personnes ne provenant pas de la même adresse.

\* Le port du couvre-visage est recommandé mais pas obligatoire.

### **PARC DES MONTAGNES NOIRES**

Les résidents de Papineauville auront accès gratuitement au site du parc des Montagnes Noires de Ripon, et ce, jusqu'au 15 mars.

Les adeptes de plein-air doivent prouver une preuve de résidence au chalet Stéphane Richer. (Permis de conduire, facture de taxes, etc.)

Les résidents auront aussi droit à un rabais de 15% sur toute location d'hébergement (valable du dimanche au jeudi).

Veillez prendre note que la location d'équipement se fait au tarif régulier.

### **MONTEBELLO VÉLO DE MONTAGNE**

Nous sommes heureux de vous annoncer le nouveau partenariat avec Montebello Vélo de montagne pour permettre aux citoyens de Papineauville de pratiquer ou d'expérimenter le FatBike. Les pistes offertes vous permettent même de pratiquer de la raquette.

Visitez notre site internet pour tous les détails de ses belles activités plein-air!!



## Sécurité publique

### DÉNEIGEMENT DES ISSUES

Le service de sécurité incendie de Papineauville rappelle à la population quelques conseils en lien avec le déneigement:

- Après chaque chute de neige, déneigez les sorties, balcons, terrasses et fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut nuire à l'évacuation.
- Lorsque vous déneigez, il est important de vous assurer de ne pas enneiger les bornes-fontaines. Un rayon de 1,5 m autour de celles-ci doit être libre de toute obstruction (véhicule récréatif, bateau, abri d'auto temporaire, etc.).



## Urbanisme

### INSPECTION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

Le service d'urbanisme procède actuellement à la visite de toutes les piscines sur son territoire. Cette démarche est faite dans le but de s'assurer que tous les propriétaires respectent les nouvelles normes du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles établies par le gouvernement du Québec. Visitez notre site web pour tous les détails: <https://www.papineauville.ca/fr/services-aux-citoyens/reglements-et-politiques>

Pour toutes questions ou informations sur cette démarche, communiquez avec Natacha Tremblay [819-427-5511](tel:819-427-5511) poste 2507 ou [inspecteuradj@papineauville.ca](mailto:inspecteuradj@papineauville.ca)



## Finances et taxation

La taxation 2022 sera à la poste d'ici peu.

Le bureau municipal étant fermé jusqu'à nouvel ordre, voici les méthodes de paiements proposées :

1. Chèque par la poste ou à déposer dans la boîte postale à la municipalité (nous avons une boîte sur la galerie extérieure)
2. Virement à [finances@papineauville.ca](mailto:finances@papineauville.ca). La réponse doit être Taxes. Inscrire votre nom ou l'adresse de la propriété en référence.
3. Paiement en ligne si votre institution bancaire le permet (Desjardins & Banque Nationale). Nous sommes sous Municipalité de Papineauville Taxes.

Il est de votre responsabilité de faire parvenir votre taxation annuelle à votre institution bancaire, lors de la réception de celle-ci.



## Communiqué

### PÊCHE BLANCHE



Le propriétaire d'une cabane à pêche doit laisser dans un état propre l'espace qu'il occupe sur la glace. De la même façon, les utilisateurs doivent maintenir les zones de pêche propres et exemptes de tout déchet.

À cet effet, l'utilisateur doit évacuer, chaque jour ses déchets et doit les déposer dans les contenants prévus à cette fin.

De plus, il est interdit de vider votre toilette portative ou autres contenants utilisés pour vos besoins personnels, sur la glace.

### INTERDICTION DE PASSAGE

De nouvelles pistes de ski vous sont offertes derrière l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau dans les sentiers du cross-country. Il nous apparaît important d'aviser les propriétaires de VTT et de motoneiges que les sentiers ne sont plus accessibles puisque ces derniers seront entretenus pour accueillir les skieurs uniquement.

Des panneaux seront installés prochainement. Il est très important de respecter cette interdiction de passage.

### POSTES À COMBLER – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET COMITÉ CONSULTATIF D'ENVIRONNEMENT

Nous recherchons des membres provenant de la population pour combler des postes au comité consultatif d'urbanisme et au comité consultatif d'environnement. Faites parvenir une lettre d'intérêt à [papineauville@papineauville.ca](mailto:papineauville@papineauville.ca)